

Protéger les karités, préserver les moyens de subsistance des femmes



Pour Latifa Chimsi Abdulai, qui a grandi dans le nord du Ghana, la protection du karité est bien plus qu'une nécessité économique : c'est un héritage familial. Son père, chef local respecté, a été un ardent défenseur de ces arbres, conscient de leur rôle vital pour la survie des femmes de la communauté. Usant de son autorité coutumière, il a activement lutté contre l'abattage des arbres et les feux de brousse sur son territoire. En sanctuarisant les parcs à karité, il garantissait l'abondance de la

ressource, permettant ainsi aux femmes de récolter les fruits à proximité de leurs foyers, sans avoir à s'épuiser dans de longs trajets.

Cependant, une transition au sein de la chefferie a marqué un recul par rapport à ces engagements historiques. La recrudescence des feux de brousse, l'abattage des arbres et la réaffectation des terres ont progressivement érodé les fondements économiques des femmes. Aujourd'hui, les clairières qui parsèment le paysage témoignent silencieusement des difficultés croissantes qu'elles rencontrent pour maintenir leurs revenus et perpétuer leurs traditions.

Membre de la coopérative *Wundua Bangbeebu*, qui fournit des amandes de haute qualité aux grands acheteurs mondiaux, Latifa comprend l'urgence de la situation. Elle sait que la préservation des arbres est le maillon essentiel qui relie l'effort local au marché international. C'est pourquoi elle mobilise aujourd'hui sa coopérative pour sensibiliser les chefs, les autorités locales et les leaders communautaires. Son objectif : restaurer les protections traditionnelles et promouvoir une responsabilité collective pour sauver les parcs à karité pour les générations

futures.

C'est pour répondre à ces défis que des outils numériques et juridiques innovants ont été déployés au cœur du projet « Renforcer la sécurité foncière des femmes par la cartographie du karité ». Ce projet utilise la géolocalisation, les données



mobiles et l'analyse juridique pour consolider les droits des femmes sur les terres et les arbres.

Mise en œuvre par l'Alliance Globale du Karité avec Farmerline, New Markets Lab et Level4International, cette initiative est financée par le ministère britannique des Affaires étrangères et du Développement (FCDO) via son mécanisme « Land Facility ». À ce jour, plus de 16 000 arbres à karité ont été cartographiés numériquement au Ghana, au Togo et au Bénin, et rattachés à plus de 3 500 productrices. Cette démarche permet de regrouper les données agronomiques et les informations foncières pour éclairer les décisions de conservation, tout en légitimant les droits d'usage des femmes. Parallèlement, l'analyse des cadres légaux clarifie ces droits pour les rendre plus facilement applicables, facilitant ainsi l'accès au financement et permettant aux femmes d'investir dans leurs activités en toute sécurité.